

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Christian RAYOT, Virginie REY, Françoise THOMAS et Dominique TRÉLA.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-14A1 – Budget annexe Maison du Terroir à Vellescot – Compte administratif 2024
Rapporteur : Daniel FRÉRY



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2024-03-14 C du 11 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024

Les sommes sont présentées en valeurs H.T.

Grandes lignes du CA 2024 (hors RAR et reprise de résultat 2023)

Section de fonctionnement		
Dépenses HT		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	13 653,50 €
60611	Eau et assainissement	132,96 €
60612	Énergie - Électricité	1 955,59 €
61521	Entretien réparation - terrain	2 281,66 €
615221	Entretien réparation – bâtiment	240,00 €
6161	Assurance multirisque	283,29 €
63512	Taxe Foncière	140,00 €
63513	Taxe d'aménagement	8 620,00 €
Chap. 042	Amortissement	70,00 €
Total des dépenses en fonctionnement		13 723,50 €
Recettes HT		
Chap. 75	Autres produits de gestion courante dont	13 723,50 €
7573621	Subvention du BG	13 723,50 €
Total des recettes de fonctionnement		13 723,50 €

➔ Soit un résultat pour l'année 2024 à 0 €.

Section d'investissement		
Dépenses HT		
Chap. 21	Immobilisations corporelles dont	12 634,60 €
21321	Immeuble de rapport	1 440,24 €
21848	Immobilier	10 357,00 €
2188	Achat matériel	837,36 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) = 1 144,45 €		
Total des dépenses d'investissement		12 634,60 €
Recettes HT		
Chap. 040	Amortissements	70,00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) = 1 144,45 €		
Total des recettes d'investissement		70,00 €

➔ Soit un résultat négatif pour l'année 2024 de : - 12 564,60 €



Résultat du CA 2024 avec reprise des résultats 2023

	Résultats 2024	Résultats 2023	Tous exercices
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 12 564,60 €	- 17 049,10 €	- 29 613,70 €
Total année	- 12 564,60 €	- 17 049,10 €	- 29 613,70 €

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, mais aussi de Jacques ALEXANDRE, Claude MONNIER et Dominique TRÉLA qui sont intéressés, décide :

- D'adopter le Compte administratif du Budget annexe maison du terroir à Vellescot pour l'exercice 2024.

Annexe : Vue d'ensemble CA

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

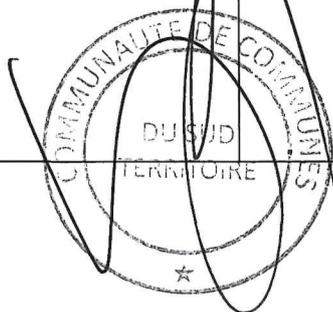
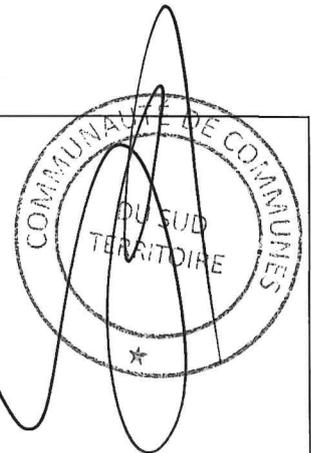
Et publication ou notification le

MERCREDI 23 AVR. 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT





II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	13 723,50	13 723,50
	B	12 634,60	70,00
		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	0,00
	D	17 049,10	0,00
		+	
		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		43 407,20	13 793,50
		= A + B + C + D	= G + H + I + J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	0,00
	F	1 144,45	25 000,00
		1 144,45	25 000,00
		= E + F	= K + L
RESULTAT CUMULE		13 723,50	13 723,50
		30 828,15	25 070,00
		44 551,65	38 793,50
		= A + C + E	= G + I + K
		= B + D + F	= H + J + L
		= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

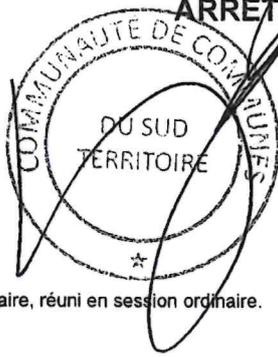
Publié le

ID : 090-249000241-20250410-2025_03_14A1-BF



Communauté de Communes du Sud Territoire - BACCST MAISON T

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Président,
A Grandvillars, le 10/04/2025
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Grandvillars, le 10/04/2025

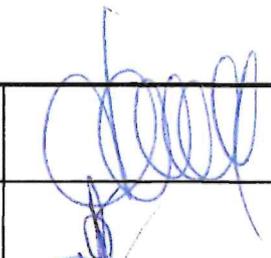
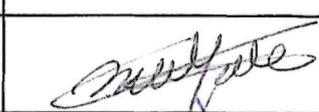
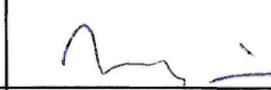
Nombre de membres en exercice :	50
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	36
VOTES : Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 24/03/2025

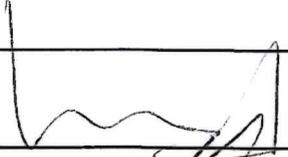
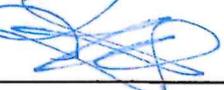
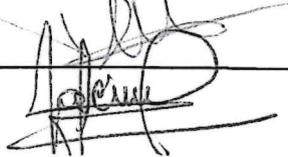
Les membres du Conseil Communautaire,

ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
CHAVANNE Chantal	
BIETRY Thomas	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	
DAMOTTE Roland	

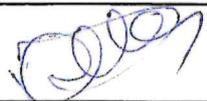
ARRETE ET SIGNATURES

DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean-Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRÉRY Daniel	
GAILLARD Christian	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
JANIAUD LARCHER Sandrine	
KHELIFI Fatima	
KLEIBER André	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MARKOVIC Sophie	

ARRETE ET SIGNATURES

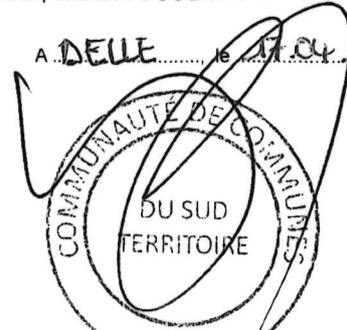
MONNIER Claude	
MONNIER Anais	
NATALE Robert	
PALMA-GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

TRÉLA Dominique	
VALLAT Pierre	
VIATTE Bernard	

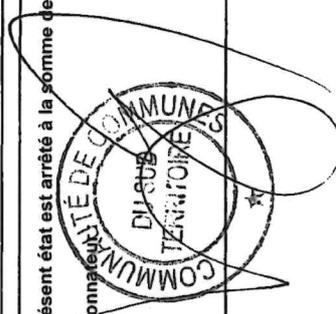
Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le 23.04.2025

A. DELLE le 17.04.2025



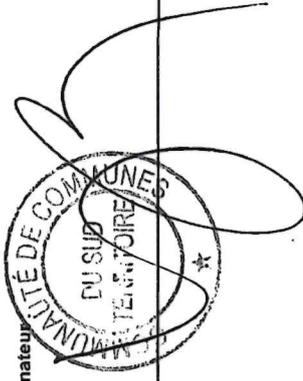
Date SF	Compte	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser
	2 - BC 99 PANNEAUX PARTICULES 21848		62	1144.45 €
			Tiers : SA DISPANO	1144.45 €

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur



Date DA	Compte	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 1 - Subvention programme de soutien aux commerces ruraux	1311	62	25000.00 €
		Tiers : EPNCA agence nationale de cohésion :	25000.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : **25000.00 €**
L'ordonnateur



Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 
ID : 090-249000241-20250410-2025_03_14A1-BF